PROJET DE RECRUTEMENT DE POINTS FOCAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS BANCAIRES DANS LES PAYS DE L'UMOA

1. Contexte et justification

Dans le cadre de sa stratégie de développement commercial et d'expansion de ses activités dans la sous-région ouest-africaine, plus précisément dans l'espace UMOA, l'Africaine des Garanties et du Cautionnement (AFGC) S.A. entend renforcer sa présence auprès des établissements bancaires des pays de l'UMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo).

À cet effet, l'AFGC S.A. souhaite nouer de nouveaux partenariats avec des banques opérant dans ces pays, en vue de la commercialisation de son produit « **garantie des crédits bancaires** ». Ce mécanisme vise notamment à faciliter l'accès des entreprises, particulièrement les PME, au financement bancaire, grâce à la mise en place de garanties destinées à couvrir une partie des risques liés aux crédits accordés par les banques partenaires.

Toutefois, la prospection des établissements bancaires, l'accès aux décideurs, l'établissement des premiers contacts institutionnels et la conduite des discussions préalables à la signature des conventions de garantie nécessitent une bonne connaissance de l'environnement bancaire local ainsi qu'un réseau relationnel approprié.

Face à cet enjeu, l'AFGC S.A. envisage de recourir à des personnes-ressources physiques, établies dans ces pays et disposant d'un réseau professionnel significatif, qui agiront en qualité de points focaux chargés de faciliter le développement de partenariats bancaires.

2. Objectif de la démarche

L'objectif est de mobiliser, dans chacun des pays, des personnes-ressources capables de faciliter l'approche des établissements bancaires ciblés, d'établir les contacts avec les responsables compétents, notamment les mandataires sociaux, et d'accompagner le processus de négociation jusqu'à la conclusion de conventions de partenariat entre les banques concernées et l'AFGC S.A.

3. Principales missions envisagées

Les personnes retenues auront notamment pour missions de :

- Faciliter l'identification et le ciblage des banques susceptibles de développer un partenariat avec l'AFGC S.A. Le mandat peut être général ou limité à des banques précises, selon le réseau professionnel du point focal. Les banques attribuées à chaque point focal font l'objet d'une liste nominative proposée par celui-ci et validée par l'AFGC S.A. Cette liste est annexée à son contrat et peut être modifiée par avenant ;
- Faciliter la mise en relation de l'AFGC S.A. avec les dirigeants et responsables compétents, notamment les mandataires sociaux, des établissements bancaires ciblés ;
- Obtenir des rendez-vous institutionnels avec les banques et contribuer à leur organisation ;
- Faciliter la tenue effective des séances de travail entre les représentants de l'AFGC S.A. et les responsables des banques ;
- Assurer le suivi des échanges et des discussions engagées avec les banques ;

- Faciliter la circulation des informations et la transmission des documents nécessaires à l'examen du projet de partenariat ;
- Rendre compte régulièrement à l'AFGC S.A. de l'état d'avancement des démarches engagées auprès de chaque banque ;
- Accompagner les différentes étapes des discussions commerciales et techniques jusqu'à la conclusion et à la signature des conventions de garantie.

4. Profil des candidats recherchés

- Être titulaire d'un Bac+4/5 au minimum en banque, finance, marketing, commerce, droit des affaires ou dans un domaine équivalent ;
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le secteur bancaire et financier de l'UMOA, dont une part significative à des postes de direction ;
- Une expérience au sein des institutions intervenant dans la garantie et le financement des PME (fonds de garantie nationaux ou régionaux, BCEAO, Commission Bancaire de l'UMOA, Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers, etc.) constituerait un atout majeur ;
- Jouir d'une moralité et d'une réputation professionnelle irréprochables et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation.

5. Composition des dossiers de candidature

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae détaillé, actualisé et dûment signé, indiquant les expériences et compétences en lien avec le poste ainsi que les formations et diplômes obtenus ;
- une copie des diplômes et attestations/certificats ou tout autre document justifiant la formation académique et les expériences pertinentes du/de la candidat(e) ;
- une liste de trois (3) personnes de référence (nom et prénoms, fonction, adresse e-mail et contact téléphonique fonctionnel) ;
- la copie d'une pièce d'identité ;
- une offre financière exprimée en francs CFA (FCFA). Le montant proposé doit être unique pour chaque banque.

6. Modalités de rémunération envisagées

En contrepartie des prestations réalisées, l'AFGC S.A. prévoit le versement d'une commission de facilitation forfaitaire, structurée en deux tranches :

- Première tranche : 30 % de la commission
  Condition de paiement : obtention d'un rendez-vous avec une banque ciblée, suivie de la tenue effective d'une séance de travail entre un ou plusieurs dirigeants (mandataires sociaux ou responsables disposant d'un pouvoir de décision sur le projet de partenariat) de ladite banque et les représentants de l'AFGC S.A.
- Deuxième tranche : 70 % de la commission
  Condition de paiement : conclusion et signature effective d'une convention de garantie entre l'AFGC S.A. et la banque concernée. La signature est notifiée par l'AFGC S.A. au point focal dans un délai de huit (8) jours ouvrés à compter de celle-ci.

Chaque tranche est payée dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception par l'AFGC S.A. de la facture du point focal, émise après réalisation de la condition de paiement correspondante.

NB : Les frais de déplacement à l'intérieur du pays de résidence du point focal sont à sa charge. Les déplacements hors de ce pays, demandés par l'AFGC S.A., sont pris en charge par celle-ci selon des modalités convenues au préalable.

7. Dispositions complémentaires

- **Formalisation :** le mandat de chaque point focal est formalisé par un contrat écrit d'une durée de douze (12) mois, renouvelable, qui précise le montant de la commission et la liste des banques attribuées ;
- **Exclusivité :** pendant la durée du mandat, le point focal est le seul intermédiaire de l'AFGC S.A. auprès des banques de sa liste. L'AFGC S.A. s'interdit de mandater un autre point focal ou intermédiaire pour ces banques ;
- **Non-contournement :** la commission reste due au point focal si une convention de garantie est signée avec une banque qu'il a introduite (banque pour laquelle la condition de paiement de la première tranche a été réalisée), pendant la durée du mandat ou dans les douze (12) mois suivant son expiration, sauf en cas de résiliation du contrat pour manquement du point focal. Cette commission est payée sous réserve que le point focal ait effectivement mené des démarches en vue de la signature de la convention et qu'il en ait rendu compte formellement ;
- **Documentation :** l'AFGC S.A. met à la disposition du point focal la documentation nécessaire aux échanges avec les banques.

8. Date et lieu de dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature doit parvenir, uniquement en version électronique (format PDF en fichier unique), au plus tard le 30 novembre 2026 à l'adresse suivante : e.aguemon@afgcsa.com
Pour tout complément d'information, veuillez écrire à la même adresse.